

UTILISATION D'UN EXTINCTEUR

À SAVOIR

- Durée : 2h
- Effectif = 15 personnes maximum
- Formation directement en entreprise, adapté aux spécificités du site
- Aucun pré - requis nécessaire

Pourquoi c'est indispensable et obligatoire ?

La formation « Utilisation d'un extincteur » est indispensable et obligatoire pour les entreprises.

En effet, elle répond à une demande du Code du Travail (article R4227-38) qui prévoit que « chaque salarié doit savoir se servir des moyens de premiers secours de lutte contre un début d'incendie ».

Objectifs de la formation :

- Identifier les matières en feu pour choisir et utiliser l'extincteur approprié
- Rappeler les consignes internes de sécurité
- Connaître la conduite à tenir en présence d'un début d'incendie
- Alerter les secours extérieurs

- Intervenant : Sapeur-pompier formateur incendie et agent de prévention
- Issue de la formation :
 - Consignation au registre de sécurité
 - Attestation de formation délivrée par *i2s formations*
- Renouvellement conseillé : Tous les 2 ans (1h pratique)

TARIF : NOUS CONTACTER

COMMENT NOUS CONTACTER ?

Mail :

contact@i2sformations.com

Téléphone :

Pierre LEGROS (gérant) :

06 85 75 65 84

Quentin MACHEBEUF
(Assistant Manager) :

06 27 72 55 31

Nos réseaux sociaux :

f Facebook :

facebook.com/i2sformations

in LinkedIn :

[linkedin.com/company/
i2s-formations](https://linkedin.com/company/i2s-formations)

Notre site web :

www.i2sformations.com